

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319693

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Soutien au mouvement sportif - Aide au fonctionnement général des associations sportives - 3ème répartition 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département renouvelle son aide au fonctionnement général et à la mise en place de projets spécifiques pour les associations sportives, qui participent toute l'année à l'accueil et à l'encadrement des pratiquants.

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement, réévaluée chaque année au regard d'éléments techniques et sportifs (nombre de licenciés, niveau de jeu, nombre d'équipes...).

La subvention est évaluée également au regard de la politique sportive départementale : l'effectif jeune des clubs est valorisé, de même que les actions mises en place. Les projets doivent respecter les axes forts définis par les Etats Généraux de Provence (Sport handicap, sport santé, lutte contre les incivilités).

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le compte rendu d'activité de l'année antérieure.

221 subventions sont proposées et réparties ainsi (les tableaux thématiques figurent en annexes) :

- 205 subventions : Mouvement Sportif
- 7 subventions : Comités départementaux
- 6 subventions : Haut Niveau
- 3 subventions : Projets spécifiques.

Le montant total des subventions s'élève à 1 324 820 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL